



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 89/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit mai, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous
la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 22 mai 2026.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 26

Étaient présents : M. Laurent THEVENOT, Mme Laurence DUPONT, M. Halim YALCIN, Mme Aurélie FERNANDES, M. Nicolas BONJEAN, Mme Céline MADEUF, M. Franck MICHEL, Mme Nadège BROSSEAUD, M. Filipe D'OLIVEIRA, Mme Anne MAZAUDIER, M. Christophe VIEIRA, Mme Florence PLUCHART, M. Jean-Marie CAËTANO, Mme Catherine KORACHAIS, M. Jean-Pierre GIRAL, Mme Murielle VILLEDIEU, M. Eric DERSIGNY, Mme Lucie PINTO, M. Yannick DELRIEU, Mme Aurélie LITKA, M. Bruno DARCILLON, Mme Myriam CITERNE, Mme Emma SAINT-ANDRÉ, M. Charles DARNAY.

Étaient représentés :

Mme Julie FAITOUT par Mme Aurélie FERNANDES.
M. Jean-Baptiste BLÉHAUT par M. Laurent THEVENOT.

Était absent : M. Emmanuel DENIS.

Mme Florence PLUCHART est désignée secrétaire de séance.

OBJET :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**Désignation des membres de la
Commission Sécurité du Territoire**

M. Laurent THEVENOT, Maire, expose à l'assemblée,

Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, « Une commission municipale thématique permanente comprend le Maire, Président de droit de la Commission, et des élus, désignés au scrutin secret, sauf si l'assemblée délibérante décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret ».

Vu la délibération n° 86-2026 en date du 28 mai 2026, relative à la création des Commissions municipales thématiques permanentes,

Le Conseil Municipal, M. Laurent THEVENOT entendu, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE DE NE PAS PROCÉDER** au scrutin secret et après consultation de l'assemblée, opérer un vote à main levée,
- **ARRÊTE** comme suit la composition de la **Commission Sécurité du Territoire** :
 - M. Laurent THEVENOT, président de droit,
 - M. Christophe VIEIRA, vice-président,
 - M. Jean-Pierre GIRAL, élu.
 - Un élu invité selon l'ordre du jour,

étant précisé que la Commission Sécurité du Territoire sera assistée de la Direction Générale des Services ainsi que de tout technicien dont la compétence est utile à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les formalités relatives à ce dossier.

Certifié exécutoire

Reçu en sous-préfecture

le : 10.06.2026

Publié ou notifié

le : 11.06.2026

Le Maire,

M. Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,
M. Laurent THEVENOT

